

**Décret n° 2013-3178 du 31 juillet 2013, portant ratification d'un mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat du Qatar relatif à la coopération militaire**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat du Qatar relatif à la coopération militaire, conclu à Doha le 19 novembre 2012,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décrète :

**Article premier** – Est ratifié, le mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat du Qatar relatif à la coopération militaire, annexé au présent décret, conclu à Doha le 19 novembre 2012.

**Art. 2** – Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

**Tunis, le 31 juillet 2013.**